

Séance de conseil ordinaire du 6 février 2025

(18 heures 30)

Président : Monsieur SABATIER Michel, Maire.

Présents : Mesdames KACZMAREK Béatrice, HOURRIEZ Amandine et Messieurs SABATIER Michel, ROBIN Hervé, NORTIER Patrick, DELVAUX Johnny, PIERRON Jimmy, FERRARI Ludovic, FERRARI Olivier.

Absents excusés : FRIEDRICH Céline, COLOMBEAU Johan.

Absents non excusés : PAQUIS Claire

Secrétaire : HOURRIEZ Amandine

Election du secrétaire de séance

Madame HOURRIEZ Amandine est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

20250206-01 Approbation du compte rendu de la séance du 05 décembre 2024

20250206-02 Autorisations mandatemements investissements commune et SEA

20250206-03 Dénomination des rues et des voies communales

20250206-04 Emploi non permanent SARTELET Tony

20250206-05 Date de la fête patronale 2025

20250206-06 Tarifs produits communaux 2025

20250206-07 Tarifs Eaux 2025

20250206-08 Tarifs salle des fêtes 2025

20250206-09 Adhésion de plusieurs communes au SSE

20250106-10 Divers

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ordre du jour.

N° 20250206-01 Approbation du compte rendu de la séance du 05 décembre 2024

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 05 décembre 2024 à l'unanimité.

N° 20250206-02 Autorisations mandatemements investissements commune et SEA

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements et de fonctionnement dans le budget de la Commune et sur le Service des Eaux avant le vote du Budget Primitif 2025, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget Communal et celui du Service des Eaux 2024.

Commune

Chapitre 21 : 48 733.93 €

Chapitre 23 : 4 574.25 €

Services des Eaux

Chapitre 20 : 2 157.20 €

Chapitre 21 : 29 968.20 €

Chapitre 23 : 19 230.97 €

N° 20250206-03 Dénomination des rues et des voies communales

Par délibération du 06 février 2025, le conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies. Il est demandé au conseil municipal :

-de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits

-d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

-d'ADOPTER les dénominations suivantes :

* Rue Haute (place de la mairie) : 1 place du monument aux morts

*La Réunion des eaux devient Rue de la Réunion des Eaux

*Le Faubourg d'après le plan La ligne rouge sera dans la continuité les 2 dernières maisons seront numérotés 32 et 34 Rue du bois, la ligne verte sera numérotés Rue le Faubourg.

* Le moulin devient Rue de la petite Varsovie.

* Liégeois David au 1 chemin du Hamay devient en 1 chemin noir.

* Le Creusot devient Rue Le Creusot

* La dohette devient Ruelle de la Dohette à partir de M. BOUILLON Frédéric

N° 20250206-04 Emploi non permanent SARTELET Tony

M. le Maire expose à l'Assemblée :

- que pour les besoins du service et pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est nécessaire de créer l'emploi non permanent d'agent technique pour la gestion de la Salle des fêtes pour assurer les fonctions d'adjoint technique territorial sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

M. le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de créer l'emploi non permanent d'adjoint technique territorial sur le grade de d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C de 10/35^{ème} pour la période du 27 février 2025 au 27 août 2025 pour un accroissement saisonnier d'activité.

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat à durée déterminée.

- la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- dégage les crédits correspondants

N° 20240206-05 Date de la fête patronale

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la date de la fête patronale au 3^{ème} dimanche de septembre soit le 20-21 septembre 2025.

N° 20240201-06 Tarifs des produits communaux 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs pour l'année 2025 comme détaillés ci-dessous, valables jusqu'à nouvelle délibération.

TARIFS 2023 DES PRODUITS COMMUNAUX		
LOCATION GARAGES	Le mois	30 €
TAXE D'AFFOUAGE	Le stère	9 €
CONCESSION	CINQUANTENAIRE	250 €
COLOMBARIUM	CASE POUR 50 ANS	915 €

La **taxe d'affouage** sera à 9 € à compter de la prochaine saison d'affouage 2025-2026 et sera modifié au prochain règlement.

N° 20250206-07 Tarifs Eaux 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la réforme des redevances des Agences de l'eau et leur tarification

Le conseil municipal approuve ces tarifs qui s'appliquent à l'eau consommée sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 à l'unanimité pour Messincourt et Sachy.

	PRIX DE L'EAU 2025 au m ³ période de consommation à compter du second semestre 2025	
	Messincourt	Sachy
Prix du mètre cube	1.60 €	1.048 €
Redevance de performance des réseaux d'eau potable 0.33€/m3*coef de modulation 2025 0.20	0.066 €/m3	
POUR INFORMATION / MEMOIRE		
Redevance sur la consommation	0.39 €	
Redevance pour prélèvement sur la ressource (Eaux souterraines) 83.20 €/1 000 m3	0.0832 €	
Location annuelle compteur	25.00 €	

N° 20250206-08 Tarifs salle des fêtes 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs pour l'année 2024, comme détaillés ci-dessous, valable jusqu'à nouvelle délibération :

TARIFS 2024 DE LOCATION DE LA SALLE MULTISPORT	
Caution	500 €
Acompte	80% du montant de la location
Consommation électrique	<u>*Tarif en vigueur à la date de la facturation de la salle</u>
Casse ou manquant	2.00 € pièce (verres, assiettes, couverts) au prix d'achat pour les autres ustensiles
Forfait nettoyage à la demande	80 €
Location pour les habitants - la journée (24H) - le weekend (vendredi à lundi)	(charges et vaisselle comprises) 110 € 170 €
Location pour l'extérieur - la journée (24H) - le weekend (vendredi à lundi)	(charges et vaisselle comprises) 160 € 220 €
Location café (enterrement à Messincourt) (le nettoyage des locaux reste à charge)	Gratuite (charges comprises)
Location aux associations de Messincourt	1 gratuité annuelle puis consommation électrique SAUF MANIFESTATIONS A BUT NON LUCRATIF

*** Les locations effectives avant la délibération seront facturées au tarif 2024.**

N° 20250206-09 Adhésion au SSE des communes de PAUVRES, SAINT ETIENNES A ARNERS ET DU SIAEP DE SAINT CLEMENT A ARNES- SAINT PIERRE A ARNES.

Vu les délibérations n°2024-19, 2024-20 et 2024-21, en date du 13 décembre 2024, du comité du Comité du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes, approuvant l'adhésion des communes de PAUVRES, SAINT ETIENNES A ARNERS ET DU SIAEP DE SAINT CLEMENT A ARNES- SAINT PIERRE A ARNES.

Vu la notification de ces délibérations par Monsieur le Président dudit syndicat en date du 17 décembre 2024.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des collectivités Territoriales.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion des communes de PAUVRES, SAINT ETIENNES A ARNERS ET DU SIAEP DE SAINT CLEMENT A ARNES- SAINT PIERRE A ARNES au syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-est des Ardennes

N° 20250206-10 DIVERS

- Lecture de la lettre de remerciements de M et Mme THOLL pour les colis de Noël
- Rappel d'un rassemblement place de la mairie à Carignan pour la redevance des ordures ménagères
- Tirage des parts de d'affouage le vendredi 07 février 2025
- Information du compostage collectif proposé par VALODEA
- Concernant le projet assainissement, fin du marché public, le dépôt des plis se termine le vendredi 07 février 2025, le cabinet DUMAY est chargé de les étudier.
- Mme KACZAMAREK évoque les problèmes d'humidité au salon de coiffure « Les nuances de Clem », une proposition de faire un diagnostic a été évoqué.
- M. FERRARI demande à ce que la plaque qui est situé devant chez lui Ruelle de Thihy soit scellé afin d'éviter qu'elle ne glisse lorsque l'on roule dessus.
- Mme KACZAMAREK évoque la mise d'une plaque de marbre au jardin du souvenir pour que les familles puissent mettre le nom du défunt (une étude est en cours).
- Formation à nouveau de trous Ruelle du fond des maies.

-
- M. ROBIN demande à ce que le trou devant chez lui signalé par un cône de signalisation soit rebouché, car il est situé en bord de route.
-

SABATIER MICHEL	NORTIER Patrick	HOURRIEZ Amandine	KACZMAREK Béatrice	FERRARI Ludovic
DELVAUX Johnny	FRIEDRICH Céline	COLOMBEAU Johan	ROBIN Hervé	PIERRON Jimmy
FERRARI Olivier	PAQUIS Claire			